



ARRETE DU MAIRE

portant délégation de signature

à Monsieur Philippe GRIMBER
Premier Adjoint au Maire d'HAZEBROUCK
en l'absence de Monsieur Hervé DELVA,
du 28 mai 2026 au 9 juin 2026 inclus

Service Juridique

VB/BD/AD/2026/93

Le Maire de la Ville d'HAZEBROUCK,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-18, R 2122-8,

Vu l'arrêté 2026/26 du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions et signature à Monsieur Hervé DELVA, Conseiller Municipal délégué en charge de l'urbanisme réglementaire et de la transition énergétique patrimoniale

Vu l'arrêté 2026/35 du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions et signature à Monsieur Philippe GRIMBER, Premier Adjoint au Maire,

Considérant que Monsieur Hervé DELVA, conseiller municipal délégué, est absent du 28 mai 2026 au 09 juin 2026 inclus,

Considérant qu'en l'absence de Monsieur Hervé DELVA, afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il convient d'attribuer temporairement délégation de signature à Monsieur Philippe GRIMBER, Premier Adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1

Monsieur Philippe GRIMBER, en sa qualité de premier Adjoint, reçoit pour la période du 28 mai 2026 au 09 juin 2026 inclus, délégation de signature pour les documents se rapportant aux délégations attribuées à Monsieur Hervé DELVA, par arrêté 2026/26 du 23 mars 2026.

Article 2

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Article 4

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé

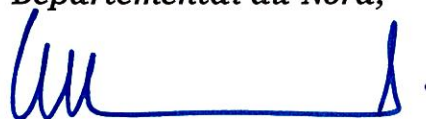
Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE,
- Monsieur Le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance Dunkerque,
- Monsieur Benjamin DESPLANQUE, Directeur Général des Services,
- Le service Guichet Unique pour insertion au registre des arrêtés,
- Monsieur Le Trésorier Principal de la Ville d'Hazebrouck,
- Les Services Municipaux pour information et pour insertion au registre des arrêtés municipaux et au recueil des actes administratifs de la Ville d'HAZEBROUCK.

Mairie d'HAZEBROUCK, le

28 MAI 2026

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL